

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2723

31 octobre 2013

SOMMAIRE

Alternubis S.A.	130658	Global Five Media International S.A.	130659
Association Luxembourgeoise des Licenciés du Sport Automobile	130691	Gores Hercules Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	130663
BC Kane S.à r.l.	130700	Gores Malibu Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	130664
BC Suzu S.à r.l.	130701	Gran Tierra Finance (Luxembourg) S.à r.l.	130664
Bodycarcare, s.à r.l.	130658	Heartland Holdings of Ontario (Luxembourg) S.à r.l.	130665
Burinvest Immo A.G.	130660	H&F Sensor Lux 1 S.à r.l.	130666
Cabro Investments S.à r.l.	130704	IM Finance S.à r.l.	130659
Cadogan Investments, S.A.	130663	Immoonstrukta S.A.	130666
Carbon Equity Investments Sàrl	130660	Immo-Marketing S.A.	130666
Carrosserie MICHELS et THIELEN S.A.	130664	Immo Sud S.A.	130665
Cars cleaning - Home Design Solutions ..	130703	Inovalis Luxembourg S.à r.l.	130665
Caster Investments S.A.	130660	Inovalis Management Luxembourg	130665
Charterhouse Capri II	130661	Intergrain S.A.	130676
Cigtob S.A.	130702	Isle Lux S.à r.l.	130665
Clauvalisa s.à r.l.	130695	Isolde GP S.à r.l.	130666
C.L.T.S. S.A.	130661	Kettlebellclub Luxembourg	130689
Comité Intercommunal pour le développement et l'emploi pour les communes des cantons Esch/Alzette et Capellen	130663	LMZ Entertainment S.A.	130658
C.S.O. Luxembourg s.à r.l.	130661	Morgan Stanley Luxembourg Equity Holdings S.à r.l.	130658
ESI Group S.A.	130658	MPT RHM Park	130667
European Partnership Company S.A. ..	130660	MVT Holding S.A.	130704
Finance Investissement Participations S.A.	130662	Nasten Finance S.A.	130704
Finance Investissement Participations S.A.	130662	Nelson Luxco S.à r.l.	130663
Fingest	130662	Provendis S.A.	130699
FLC Invest	130661	Reynolds Expertises Cars SC	130698
Food Consulting TM s. à r.l.	130662	SELP European Logistics Partnership S.à r.l.	130660
Fronenberg S.à r.l.	130664	SELP (France) S.à r.l.	130659
FSD Partners	130664	SELP (Krefeld) S.à r.l.	130659
Gac Lux S.à r.l.	130666	Telesat Luxembourg S.à r.l.	130679
GAI S.à r.l.	130666	Winland International Petroleum S.à r.l.	130693
Gérard Geological & Environmental Services Sàrl	130662		

Morgan Stanley Luxembourg Equity Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.874.976.950,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 121.918.

—
Suivant les résolutions prises par l'associé unique en date du 28 juin 2013, il a été décidé de:

Renouveler le mandat du réviseur d'entreprises agréé, Deloitte Audit, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Pour la Société

TMF Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2013124327/16.

(130151496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

**Alternubis S.A., Société Anonyme,
(anc. LMZ Entertainment S.A.)**

Siège social: L-5680 Dalheim, 7, Kettengaas.

R.C.S. Luxembourg B 94.113.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Référence de publication: 2013125634/11.

(130153638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Bodycarcare, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8081 Bertrange, 124, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 129.763.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2013.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2013129980/11.

(130158475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2013.

ESI Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 179.346.

—
Extrait de la résolution prise par voie circulaire par le Conseil d'Administration

- Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un Président en la personne de Monsieur Yoav BEN ELI. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat, qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018.

Fait à Luxembourg, le 16 septembre 2013.

Certifié sincère et conforme

Pour ESI GROUP S.A.

Signature

Référence de publication: 2013133378/16.

(130162546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

IM Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 112.404.629,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 158.258.

EXTRAIT

Par résolution écrite du conseil de gérance en date du 6 septembre 2013, le conseil de gérance a décidé d'adopter la résolution suivante:

- le siège social de la société a été transféré de 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg à 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec effet au 1^{er} septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2013130750/17.

(130159023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

SELP (France) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 177.284.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 67352 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013132128/10.

(130160521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

SELP (Krefeld) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 177.303.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 67354 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013132133/10.

(130160597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Global Five Media International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 137.820.

Extrait des résolutions adoptées en date du 09 Septembre 2013 lors de la réunion du Conseil d'Administration de la Société Global Five Media International S.A (la «Société»)

- Madame Noeleen GOES-FARRELL a démissionné de ses fonctions avec effet au 31 Juillet 2013.

- Mr Nicolas Mille, employé privé, né à Antony (France) le 08 Février 1978, demeurant professionnellement, 127 Rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, a été nommé administrateur de la Société en remplacement de Mme Noeleen GOES-FARRELL avec effet au 31 Juillet 2013. Son mandat se terminera le 04 Avril 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Global Five Media International S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013133436/17.

(130162659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

SELP European Logistics Partnership S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 177.300.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 67347 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013132288/10.

(130160600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Burinvest Immo A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2621 Luxembourg, 4, Montée des Tilleuls.
R.C.S. Luxembourg B 46.618.

Décision de l'actionnaire unique du 20 septembre 2013

Le soussigné, qui représente la totalité des actionnaires de la Société, prend ici valablement la résolution suivante:

L'actionnaire unique DECIDE de nommer Monsieur Roman Sanahuja Pons, né le 17 mars 1939 à Barcelone (Espagne), résidant professionnellement au 70 avenue Pearson, 08034 Barcelone, Espagne, en tant qu'administrateur de la Société en date du 20 septembre 2013 avec effet rétroactif au 13 septembre 2013.

Jean Bastien Pasquini.

Référence de publication: 2013133260/13.

(130162130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Carbon Equity Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 125.415.

Le bilan de la société au 30 juin 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013133266/10.

(130162449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

European Partnership Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 30, rue des Scillas.
R.C.S. Luxembourg B 127.222.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013133381/9.

(130162387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Caster Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 116.931.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2013.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2013133294/12.

(130162211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

C.L.T.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4750 Pétange, 33, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 92.030.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale de la société C.L.T.S. S.A. en date du 17 juin 2013

Tous les actionnaires étant présents.

Les administrateurs décident:

- de renouveler le mandat d'administrateur de Messieurs Michaël DI BARTOLOMEO, Pascal DI BARTOLOMEO et Stéphane TRAULLE; mandat qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale de 2017.

Le Conseil d'administration se compose des membres suivants:

Monsieur Michaël DI BARTOLOMEO, né le 14 octobre 1976 à Mont-Saint-Martin (France) et demeurant au 1, Impasse des Marronniers à F - 54720 CUTRY. Monsieur Pascal DI BARTOLOMEO, né le 8 octobre 1948 à Prata d'Ansidunia (Italie) et demeurant au 33, Route de Lonwy à L - 4750 PETANGE.

Monsieur Stéphane TRAULLE, né le 3 décembre 1973 à Tourcoing (France) et demeurant au 156, Cité de la Place à F - 54440 HERSERANGE.

- de renouveler le mandat de l'administrateur délégué de Monsieur Michaël DI BARTOLOMEO; mandat qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale de 2017.

La décision a été prise à l'unanimité.

Après cela, l'assemblée générale est déclarée comme terminée.

En nom de C.L.T.S. S.A.

Michaël DI BARTOLOMEO

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2013133262/25.

(130162433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

C.S.O. Luxembourg s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 41.021.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013133264/9.

(130162415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Charterhouse Capri II, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 600.000,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre Dame.

R.C.S. Luxembourg B 114.355.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133275/10.

(130162766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

FLC Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue de Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 173.233.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg.

Référence de publication: 2013133408/10.

(130162155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Signature.

Fingest, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 109.163.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, le 21 septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 21 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133405/10.

(130162354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

FIP, Finance Investissement Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert 1er.
R.C.S. Luxembourg B 82.395.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2013.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2013133401/12.

(130162202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

FIP, Finance Investissement Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert 1er.
R.C.S. Luxembourg B 82.395.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2013.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2013133400/12.

(130162201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Food Consulting TM s. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, 3, rue de Turi.
R.C.S. Luxembourg B 166.960.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013133412/10.

(130162154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

GGES, Gérard Geological & Environmental Services Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4773 Pétange, 73, rue Prinzenberg.
R.C.S. Luxembourg B 136.218.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013133419/10.

(130162582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Comité Intercommunal pour le développement et l'emploi pour les communes des cantons Esch/Alzette et Capellen, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4959 Bascharage, 54, Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg F 2.617.

Compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du Comité Intercommunal pour le développement et l'emploi pour les communes des cantons Esch/Alzette et Capellen du 05 Juillet 2013

8. Divers

Changement adresse siège social:

L'adresse du siège social est la suivante:

Comité Intercommunal pour le développement et l'emploi pour les communes des cantons Esch/Alzette et Capellen

54. Op Zaemer

L-4959 BASCHARAGE

Fait le 19 septembre 2013.

Pour le CIDE

Gilles Allègre

Secrétaire et Trésorier

Référence de publication: 2013133285/20.

(130162369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Cadogan Investments, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 124.671.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013133292/9.

(130162814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Gores Hercules Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 166.741.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013133423/10.

(130162532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Signature.

Nelson Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 83.512.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 152.858.

Par résolutions signées en date du 27 juin 2013, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Robert Shaw, avec adresse au 54, Jermyn Street, SW1Y 6LX Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant de Classe B, avec effet au 21 juin 2013.

2. Nomination de Stuart Hanbury, avec adresse au 54, Jermyn Street, SW1Y 6LX, Londres, Royaume-Uni, au mandat de gérant de Classe B, avec effet au 21 juin 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133606/15.

(130162137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Carrosserie MICHELS et THIELEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, 20, Zone d'activités ZARE.
R.C.S. Luxembourg B 86.158.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/09/2013.

G.T. Experts Comptables Sarl
Luxembourg

Référence de publication: 2013133268/12.

(130162720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Fronenberg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 19.728,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 130.834.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jan Willem Overheul
Mandataire

Référence de publication: 2013133414/12.

(130162382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

FSD Partners, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8240 Mamer, 5, rue Raoul Follereau.
R.C.S. Luxembourg B 99.591.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013133416/9.

(130162362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Gores Malibu Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 164.245.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013133426/10.

(130162529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Gran Tierra Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: BRL 46.385.415,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 163.089.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133437/11.

(130162322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Inovalis Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 163.737.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2013133468/10.

(130162738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Inovalis Management Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 163.740.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2013133469/10.

(130162739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Heartland Holdings of Ontario (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 45.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 145.809.

Les comptes annuels au 26 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133446/10.

(130162685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Isle Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 159.729.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, le 22 août 2013.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 21 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133471/10.

(130162344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Immo Sud S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert 1^{er}.
R.C.S. Luxembourg B 94.894.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20 septembre 2013 que le siège social a été fixé à
L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert 1^{er}.

Luxembourg, le 20 septembre 2013.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2013133485/14.

(130162573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Immoconstrukta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 23.892.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013133489/14.

(130162098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

**GAI S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Gac Lux S.à r.l.).**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 58.181.

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013133429/10.

(130162244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

H&F Sensor Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 680.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 140.979.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133443/10.

(130162311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Isolde GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 176.885.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133474/10.

(130162624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Immo-Marketing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3899 Foetz, 8, rue Théodore de Wacquant.
R.C.S. Luxembourg B 90.514.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013133488/10.

(130162436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

MPT RHM Park, Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 180.231.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the sixth day of September.
Before us Maître Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

MPT RHM Holdco, a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, pending registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register,

here represented by its managers Mr. Giuseppe Di Modica, professionally residing at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg and Mr. Abdelhakim Chagaâr, professionally residing at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which they wish to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name "MPT RHM Park" (hereinafter the "Company"), which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by Law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and Vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and Powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole manager".

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, Removal and Term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

17.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 19. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of any two (2) managers, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and Supervision**Art. 20. Auditor(s).**

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more approved auditors (reviseur(s) d'entreprises agree(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

20.5. An approved auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 22. Annual accounts and Allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and Assimilated premiums.

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation**Art. 24. Liquidation.**

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2013.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and Payment

All the twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have been subscribed by MPT RHM Holdco, aforementioned, for the price of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the shareholders

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company, has passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.
2. The number of managers is fixed at two (2).
3. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:
 - i. Mr. Giuseppe Di Modica, born in Enna (Italy), on 31 May 1974, professionally residing at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg; and
 - ii. Mr. Abdelhakim Chagaâr, born in Mont-Saint-Martin (France), on 3 March 1979, professionally residing at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the appearing party, known to the notary, the said appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède

L'an deux mille treize, le sixième jour du mois de septembre,

Par-devant nous, Maître Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

MPT RHM Holdco, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, dont les formalités d'immatriculation sont cours auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par ses gérants Monsieur Giuseppe Di Modica, résidant professionnellement à 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et Monsieur Abdelhakim Chagaâr, résidant professionnellement à 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'ils souhaitent constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «MPT RHM Park» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptés selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et Vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec le même agenda et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et Pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, Révocation des gérants et Durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; Procès-verbaux des décisions du gérant unique.

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et Surveillance

Art. 20. Commissaire - Réviseur d'entreprises agréé.

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et Primes assimilées.

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2013.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et Paiement

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises ont été souscrites par MPT RHM Holdco, susmentionné, pour un prix de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions des associés

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.
2. Le nombre de gérants est fixé à two (2).
3. Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée indéterminée:
 - i. M. Giuseppe Di Modica, né à Enna (Italie), le 31 mai 1974, résidant professionnellement à 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg; et
 - ii. M. Abdelhakim Chagaâr, né à Mont-Saint-Martin (France), le 3 mars 1979, résidant professionnellement à 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu à la comparante connue du notaire instrumentant, ladite comparante de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Di Modica, A. Chagaâr, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 10 septembre 2013. REM/2013/1593. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 19 septembre 2013.

Référence de publication: 2013132182/516.

(130160912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Intergrain S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 36, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 175.745.

In the year two thousand thirteen, on the thirteenth of September.

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary, residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "INTERGRAIN S.A.", a société anonyme, having its registered office at 36, Gradn-Rue, L-1660 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg under section B number 175745, incorporated pursuant to a notarial deed enacted by Maître Joëlle BADEN, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, acting instead and place of the undersigned Notary, temporarily unavailable on 5 March 2013, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 953 on 22 April 2013; the Articles of Incorporation of which have never been amended.

The meeting is chaired by Ms Sara LECOMTE, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Flora GIBERT, private employee, residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- Closed, the attendance list let appear that the five million (5,000,000) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

Change of the corporate object of the Company and subsequent amendment of article 3 of the Articles of Association.

IV.- The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Shareholders waive the convening notices.

The shareholders present or represented consider themselves as being validly convened, and therefore agree, to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Shareholders further confirm that all the documentation produced to the meeting has been put at their disposal within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

Sole resolution

The meeting decides to change the corporate object of the Company. As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend article 3 of the Articles of Incorporation so that as from now on it will read as follows:

" 3. Object.

3.1. The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities.

3.2. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies.

3.3. The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and use any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

3.4. The Company may further carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, including but not limited to buying and selling, chartering in and chartering out, procurement of any raw materials and distribution of finished goods on international markets, bunker trading, freight forwarding, hedging of own and affiliated companies' trade positions on international markets, as well as financial and commercial operations that relate directly or indirectly to such activities.

3.5. The Company may be involved in industrial operations, including, but not limited to oilseed crushing, production of fish meal and fish oil, producing of protein, vitamin, mineral additives and protein concentrates and other similar products by using manufacturing equipment belonging to either third parties or affiliated companies; the Company may also acquire, hold, manage, sell or dispose of any such related equipment, enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions relating to its corporate object.

3.6. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.7. The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand euros (EUR 1,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le treize septembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «INTERGRAIN S.A.», ayant son siège social au 36 Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous section B numéro 175745, constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement du notaire soussigné momentanément empêché, en date du 5 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 953 du 22 avril 2013 et dont les statuts n'ont à ce jour jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Madame Sara LECOMTE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Flora GIBERT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les cinq millions (5.000.000) d'actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

Changement de l'objet social de la Société et modification afférente de l'article 3 des statuts de la Société.

IV.- L'intégralité du capital social étant représentée à la présente l'Assemblée, les Actionnaires décident de renoncer aux formalités de convocation.

Les actionnaires présents ou représentés considèrent avoir été valablement convoqués, et acceptent dès lors de délibérer et de voter les points portés à l'ordre du jour. Ils confirment que toute la documentation présentée lors de l'assemblée a été mise à leur disposition endéans une période suffisante pour leur permettre d'examiner attentivement chaque document.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la Société.

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **3. Objet.** L'objet de la Société est l'acquisition de participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou de toute autre manière, tous titres, actions et valeurs mobilières de toute nature, y compris les obligations, certificats de dépôt et autres instruments de dette et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle. La Société peut emprunter sous toute forme. Il peut émettre des billets, obligations et débentures et toute sorte de dette ou d'autres titres de participation.

3.2. La Société peut prêter des fonds, y compris le produit des emprunts et / ou émettre de titres de créance à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut aussi donner des garanties et des sûretés en faveur de tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société.

3.3. La Société pourra en outre grever des hypothèques, nantissements, transferts ou autrement grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous les instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, le risque de fluctuation des taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra en outre effectuer toutes opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions, y compris mais non limitées à l'achat et la vente, l'affrètement et l'affrètement sur, les marchés des matières premières et la distribution des produits finis sur les marchés internationaux, le commerce soute, du fret la transmission,

la couverture des positions commerciales de propres et des sociétés affiliées sur les marchés internationaux, ainsi que des opérations commerciales et financières qui se rattachent directement ou indirectement à ces activités.

3.5 La Société peut être impliquée dans des opérations industrielles, y compris, mais non limitées à la trituration des oléagineux, la production de farines de poissons et l'huile de poissons, la production de protéines, de vitamines, de minéraux et additifs concentrés de protéines et d'autres produits similaires en utilisant des équipements de fabrication appartenant à des tiers ou sociétés affiliées; la Société peut également acquérir, détenir, gérer, vendre ou disposer de tout matériel connexe, prendre part, assister ou participer à des opérations financières, commerciales et autres, relatives à son objet social.

3.6 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.7 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000,-). Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S. LECOMTE, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 17 septembre 2013. Relation: LAC/2013/42191.

Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): C. FRISING.

Référence de publication: 2013132679/159.

(130161957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Telesat Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.999.999,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 179.004.

In the year two thousand and thirteen on the twenty-sixth day of August,

Before Us, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

There appeared:

TELESAT CANADA, a Canadian corporation, having its registered office at 1601 Telesat Court, Ottawa, ON K1B 5P4, Canada, registered with the corporation number 4450655 (hereafter referred to as the "Sole Shareholder");

duly represented by Mr. Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy dated August 23, 2013.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to:

I. state that the Sole Shareholder is the sole shareholder of Telesat Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company ("Société à responsabilité limitée") incorporated under the Luxembourg law, having its registered office at 121, Avenue de la Faiencerie, L-1551 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 179.004, incorporated by a deed received by the undersigned notary, on July 12, 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter referred to as the "Company").

II. record the following resolutions which have been taken in the best interest of the Company, according to the agenda below:

Agenda

1 Creation of a new class of shares of a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, the income participating mandatory redeemable preferred shares (the "IP MRPS") in addition to the existing twenty thousand (20,000) shares and reclassification of the existing shares into ordinary shares (the "Ordinary Shares" and collectively with the IP MRPS, the "Shares"), with the rights and obligation described in the amended articles of association of the Company (the "Articles") as resolved upon items 4 and 5 and 6 below;

2 Creation of a share premium account attached to the Ordinary Shares (the "Ordinary Shares Premium Account") and of a share premium account attached to the IP MRPS (the "IP MRPS Premium Account");

3 Increase of the share capital of the Company by an amount of one million nine hundred seventy-nine thousand nine hundred ninety-nine United States Dollars (USD 1,979,999.-) in order to raise it from its current amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) to one million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine United States Dollars (USD 1,999,999.-) by (i) the issuance of nine hundred eighty thousand (980,000) new Ordinary Shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each and (ii) the issuance of nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (999,999) IP MRPS having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, subject to the payment of a share premium attached to the IP MRPS on the IP MRPS Premium Account of an amount of six million nine hundred thirty-two thousand four hundred forty nine United States Dollar and ten cents (USD 6,932,449.10) and allocation of an amount of one hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine United States Dollars and ninety cents (USD 199,999.90) to the legal reserve of the Company;

4 Amendment of the article 6 of the Articles so as to reflect the above mentioned proposed resolutions;

5 Amendment of the article 12 of the Articles so as to reflect the above mentioned proposed resolutions;

6 Amendment of the article 13 of the Articles so as to reflect the above mentioned proposed resolutions; and

7 Other business.

First resolution

The Sole Shareholder decides to create a new class of shares of a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, the IP MRPS in addition to the existing twenty thousand (20,000) shares and reclassification of the existing shares into Ordinary Shares, with the rights and obligation described in the amended Articles as resolved upon items 4, 5 and 6 below. The term "shares" as it appears in the Articles shall be read "Shares" as defined in the amended Articles.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to create the Ordinary Shares Premium Account and the IP MRPS Premium Account.

Third resolution

The Sole Shareholder decides to increase the corporate capital of the Company by an amount of one million nine hundred seventy-nine thousand nine hundred ninety-nine United States Dollars (USD 1,979,999.-) in order to raise it from its current amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) to one million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine United States Dollars (USD 1,999,999.-) by (i) the issuance of nine hundred eighty thousand (980,000) new Ordinary Shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each and (ii) the issuance of nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (999,999) IP MRPS having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, subject to the payment of a share premium attached to the IP MRPS amounting to six million nine hundred thirty-two thousand four hundred forty nine United States Dollar and ten cents (USD 6,932,449.10) and allocation of an amount of one hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine United States Dollar and ninety cents (USD 199,999.90) to the legal reserve of the Company.

Contributors' Intervention - Subscription - Payment

There now appears Mr. Régis Galiotto acting in his capacity as duly appointed special attorney of the Sole Shareholder, by virtue of a proxy given on August 23, 2013 which will remain attached to the present deed.

The appearing person declares to:

- subscribe for and fully pay nine hundred eighty thousand (980,000) new Ordinary Shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, for a total amount of nine hundred eighty thousand United States Dollar (USD 980,000.-);

- subscribe for and fully pay nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (999,999) IP MRPS having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, for a total amount of nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine United States Dollar (USD 999,999.-);

- pay an amount of six million nine hundred thirty-two thousand four hundred forty nine United States Dollar and ten cents (USD 6,932,449.10) to the IP MRPS Premium Account; and

- allocate to the legal reserve of the Company the amount of one hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine United States Dollar and ninety cents (USD 199,999.90),

by the contribution in cash, in an aggregate amount of nine million one hundred and twelve thousand four hundred forty-eight United States Dollar (USD 9,112,448.-).

Evidence of the contribution's existence and Value

Proof of the contribution has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the Sole Shareholder decides to amend the article 6 of the Articles so as to reflect the above mentioned resolutions:

" Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 Subscribed share capital

6.1.1 The issued share capital of the Company amounts to USD 1,999,999.- (one million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine United States Dollar) represented by 1,000,000 (one million) ordinary shares (the "Ordinary Shares") with a nominal value of USD 1.- (one United States Dollar) each and 999,999 (nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine) income participating mandatory redeemable preferred shares (the "IP MRPS" and together with the Ordinary Shares, the "Shares") with a nominal value of USD 1.- (one United States Dollar) each, all fully subscribed and entirely paid up.

6.1.2 Each Ordinary Share is entitled to one vote.. The IP MRPS may be issued without voting rights under the following cumulative conditions:

- the Company is held by a sole shareholder,
- non-voting IP MRPS do not represent more than the half of the share capital of the Company,
- in case of distribution of profits, non-voting IP MRPS will confer the right to a preferential and cumulative dividend,
- non-voting IP MRPS will confer a preferential right to the reimbursement of the contribution.

Should the conditions stated above cease to be fulfilled, the non-voting IP MRPS will recover the usual voting rights of a shareholder of the Company.

Holders of non-voting IP MRPS are nevertheless entitled to vote in every general meeting called upon to deal the following matters:

- the issue of new Shares carrying preferential rights,
- the determination of the preferential cumulative dividend attaching to the non-voting Shares,
- the conversion of non-voting preferred Shares into Ordinary Shares,
- the reduction of capital of the Company,
- any change to its corporate object,
- the issue of convertible bonds,
- the dissolution of the Company before its term,
- the transformation of the Company into a company of another legal form.

The voting rights of the holder of non-voting IP MRPS will reappear if, despite the existence of profits available for that purpose, the preferential cumulative dividends have not been paid in their entirety for any reason whatsoever for a period of two successive financial years (and until such time as all cumulative dividends shall have been received in full).

6.1.3 The corporate capital may be increased by the issuance of new Ordinary Shares and/or IP MRPS. Ordinary Shares and IP MRPS can be issued with or without a share premium, subject to legal requirements and the provisions of the Articles. Any amount of share premium which has been paid in addition to the par value of the Ordinary Shares (the "Ordinary Shares Premium") shall remain on a account attached to the Ordinary Shares and shall be designated as the "Ordinary Shares Premium Account". Any amount of share premium which has been paid in addition to the par value of the IP MRPS (the "IP MRPS Premium") shall remain on a account attached to the IP MRPS and shall be designated as the "IP MRPS Premium Account".

The aggregate amount of said premium accounts is at the free disposal of the shareholder(s) of the particular class to which such premium account relates and may be distributed to the shareholder(s) of that class on a pro-rata basis. Further, the conversion of any amount in a particular premium account to the share capital in connection with the issuance of additional Shares of the particular class shall be made on a pro-rata basis among the shareholders of that class.

6.1.4 As long as the Company has a sole shareholder, a portion of IP MRPS Premium equal to ten per cent (10%) of the share capital (represented by both Ordinary Shares and IP MRPS) should be allocated to the legal reserve.

6.1.5 As long as all the Shares are held by only one shareholder, the Company is a one shareholder company ("société unipersonnelle") in the meaning of article 179 (2) of the Law. In this contingency articles 200-1 and 200-2 of the Law, amongst others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between it and the Company represented by it shall have been established in writing.

6.2 Modification of share capital

The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 8 of the Articles and within the limits provided by article 199 of the Law.

6.3 Redemption of IP MRPS

6.3.1 All IP MRPS are issued in the form of redeemable shares within the meaning of article 49-8 of the Law. Without prejudice to the conditions set forth in article 49-8 of the Law, including the fact that the redemption of the IP MRPS can only be made by means of sums available for distribution pursuant to article 72-1 of the Law or proceeds of a new issue made for the redemption purpose, IP MRPS will be redeemed pursuant to the terms and conditions set forth below.

6.3.2 The Company shall redeem the IP MRPS at the latest fifteen (15) years after their issuance (the "Maturity Date"). IP MRPS are redeemable (partially or in full) at any time until the Maturity Date at the option of the Company (the "Early Redemption Date"). The IP MRPS shall be redeemed for an amount corresponding to the sum of (the "Redemption Price"):

- (i) the aggregate nominal value of the redeemed IP MRPS,
- (ii) the IP MRPS Premium attached to the redeemed IP MRPS, including the amount allocated from the IP MRPS Premium Account to the legal reserve provided that the legal reserve remains at a level of ten percent (10%) of the new share capital after the redemption; and
- (iii) any preferred dividend accrued but not yet declared.

6.3.3 Nonetheless, the IP MRPS shall only be redeemed at the Maturity Date if the Company has sufficient available funds to do so on the concerned date (the "Available Funds"). In case the Company disposes of funds available for distribution in accordance with article 72-1 of the Law to pay the Redemption Price but has no sufficient cash available at the Maturity Date, it may, at its sole discretion, pay the Redemption Price in kind (partially or in full). In case the Company has Available Funds to pay the Redemption Price in cash, the Redemption Price can nonetheless be paid in kind (either at the Maturity Date or an Earlier Redemption Date), if the IP MRPS holder(s) so agree. Irrespective of whether the Company has Available Funds to pay the Redemption Price in cash or not, the Company may discharge the Redemption Price (either at the Maturity Date or an Early Redemption Date) by transferring to the holder(s) of IP MRPS to be redeemed any receivable(s) owing to the Company by any person, to be valued for these purposes at a value not lower than their nominal amount. The Company may perform early redemption without penalty.

6.3.4 IP MRPS redeemed by the Company shall be immediately cancelled and the amount of share capital shall be reduced accordingly, to the extent that the minimum amount of share capital required by the Law is maintained. In addition, the IP MRPS Premium Account shall be reduced accordingly (pro rata based on the number of IP MRPS redeemed).

6.4 Profit participation

Each Share entitles to a fraction of the Company's assets and profits in direct proportion to the number of Shares in existence and subject to the provisions stated in the Articles and the respective rights and obligations attached to each class of Shares as set forth herein.

6.5 Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.6 Transfer of Shares

In case of a sole shareholder, the Company's Shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the Shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

6.7 Registration of Shares

All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law."

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the Sole Shareholder decides to amend the article 12 of the Articles so as to reflect the above mentioned resolutions:

" **Art. 12. Distribution of profits.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five percent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten percent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profit will be distributed as follows:

For every financial year of the Company, and for the first time at the occasion of its first financial year, the holders of IP MRPS are entitled to a preferred fixed cumulative dividend of zero point one per cent (0.1%) a year, computed on the nominal amount of the IP MRPS and the IP MRPS Premium Account, including the amount allocated from the IP MRPS Premium Account to the legal reserve (the "Ordinary Preferred Dividend"). Ordinary Preferred Dividends will accrue on a daily basis on the basis of a year of 365 or 366 days (as the case may be) and may be payable in cash or in kind each year, pro rata among the IP MRPS holders, to the extent the Company has sufficient distributable profits available. If the current year's Ordinary Preferred Dividends may not be declared (e.g., due to a lack of distributable profits), they shall

be cumulated and can be declared in the next financial year, or the first following year in which there is sufficient profit to distribute.

The holders of IP MRPS are also entitled to a preferred variable cumulative dividend (the "Extraordinary Preferred Dividend") for every financial year of the Company, and for the first time at the occasion of its first financial year, equal to the net income and net gains (including but not limited to foreign exchange gains and losses) accrued or received by the Company for the particular year in relation to the underlying assets as reflected in the Company's financial statements, less (i) the spread to be determined in an economic analysis and (ii) the Ordinary Preferred Dividend such as reflected in the fiscal balance sheet of the Company. The Extraordinary Preferred Dividend shall accrue on a daily basis on the basis of a year of 365 or 366 days (as the case may be) and may be payable, pro rata among the IP MRPS shareholders, in cash or in kind each year to the extent the Company has sufficient distributable profits available.

The holders of the Ordinary Shares are entitled to the remainder of the Company's profit for any given financial year (the "Ordinary Dividend"), but no Ordinary Dividends will be paid to the holders of the Ordinary Shares until all rights to Ordinary Preferred Dividends and Extraordinary Preferred Dividends of the current year and the prior years have been paid.

In the event the Company has losses, payment of the Ordinary Preferred Dividends and Extraordinary Preferred Dividends may not be possible.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends with respect to the Ordinary Preferred Dividends (the "Ordinary Preferred Interim Dividend"), the Extraordinary Preferred Dividends (the "Extraordinary Preferred Interim Dividend") and the Ordinary Dividend (the "Ordinary Interim Dividend"), including during the first financial year, subject to the drafting of an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. The payment of such interim dividends shall be first allocated to the payment of the Ordinary Preferred Interim Dividend and/or the Extraordinary Preferred Interim Dividend. For the purpose of interim dividends, Ordinary Preferred Interim Dividend shall be calculated on a pro rata temporis basis depending on the number of days elapsed and on the basis of a year of 365 or 366 days (as the case may be) and Extraordinary Preferred Interim Dividend shall be calculated on the net income and net gains (including but not limited to foreign exchange gains and losses) accrued or received by the Company in relation to the underlying assets as at the day this decision is taken.

Any manager may require, at his sole discretion, to have this interim balance sheet reviewed by an independent auditor at the Company's expenses. The declaration of Ordinary Preferred Interim Dividends and Extraordinary Preferred Interim Dividends shall be limited to the dividends accumulated on the IP MRPS as at the day this decision is taken. The Ordinary Interim Dividend shall be limited to the distributable profits that are in excess of the profits necessary to declare the Ordinary Preferred Interim Dividends and/or Extraordinary Preferred Interim Dividends. The total amount to be distributed may not exceed total distributable profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and amount to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles."

Sixth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the Sole Shareholder decides to amend the article 13 of the Articles so as to reflect the above mentioned resolutions:

" **Art. 13. Dissolution - Liquidation.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Upon dissolution of the Company, subject to the prior payment of the Company's creditors and to the availability of funds, the holders of the IP MRPS have a preferred right to the repayment of their contributions (i.e.: IP MRPS and IP MRPS Premium) compared to the holders of Ordinary Shares and to any accrued dividend on the IP MRPS or dividends declared on the IP MRPS but not yet paid at that time.

The holders of the Ordinary Shares are not entitled to the repayment of their contribution (i.e., Ordinary Shares, Ordinary Share Premium) until all rights to repayment of the holders of IP MRPS have been discharged. Should there be insufficient funds to pay entirely the preferred repayment right of IP MRPS, available funds will be allocated to the holders of IP MRPS pro rata their repayment rights. Holders of the Ordinary Shares are entitled to the entire liquidation proceeds of the Company after the holders of IP MRPS have received their preferred rights to repayment. Holders of IP MRPS are thus excluded from any liquidation surplus of the Company after they have received their preferred right to repayment.

In case of liquidation losses, such losses will be supported firstly by the holders of the Ordinary Shares, and then by the holders of the IP MRPS when necessary, but before creditors."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase have been estimated at about four thousand Euros (4,000.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-six août,

Pardevant Nous, Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire des présentes.

A comparu:

TELESAT CANADA, une société canadienne, ayant son siège social au 1601 Telesat Court, Ottawa, ON K1B 5P4, Canada, immatriculée sous le numéro 4450655 (ci-après dénommée l'«Associée Unique»);

représentée par M. Régis Galiotto, cleric de notaire, résidant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 23 août 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, agissant ès-qualités, a déclaré et demandé au notaire instrumentant de:

I. acter qu'elle est l'Associée Unique de Telesat Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon la loi de Luxembourg, ayant son siège social à 121, Avenue de la Faïencerie, L-1551 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.004, constituée suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, le 12 juillet 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après la «Société»).

II. enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l'intérêt de la Société, conformément à l'agenda ci-dessous:

Ordre du jour

1. Création d'une nouvelle classe de parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, les parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables participant aux bénéfices (les «PPORPB») en supplément des vingt mille (20.000) parts sociales existantes et requalification des parts sociales existantes en parts sociales ordinaires (les «Parts Ordinaires») et collectivement avec les PPORPB (les «Parts»), ayant les droits et obligations décrits dans les statuts modifiés de la Société (les «Statuts») tel que décidé aux points 4, 5 et 6 ci-dessous;

2 Création d'un compte de prime d'émission attaché aux Parts Ordinaires (le «Compte Prime d'Emission des Parts Ordinaires»), et d'un compte de prime d'émission attaché aux PPORPB (le «Compte Prime d'Emission des PPORPB»);

3 Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un million neuf cent soixante-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains (USD 1.979.999,-) afin de l'augmenter de son montant actuel de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) à un million neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains (USD 1.999.999,-) par (i) l'émission de neuf cent quatre-vingt mille (980.000) nouvelles Parts Ordinaires d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD1,-) chacune, et (ii) l'émission de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (999.999) PPORPB ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD1,-) chacune, moyennant paiement d'une prime d'émission attachée aux PPORPB au Compte Prime d'Emission des PPORPB d'un montant de six millions neuf cent trente-deux mille quatre cent quarante-neuf dollars américains et dix cents (USD 6.932.449,10) et allocation d'un montant de cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains et quatre-vingt-dix cents (USD 199.999,90) à la réserve légale de la Société;

4 Modification de l'article 6 des Statuts afin de refléter les résolutions mentionnées ci-dessus;

5 Modification de l'article 12 des Statuts afin de refléter les résolutions mentionnées ci-dessus;

6 Modification de l'article 13 des Statuts afin de refléter les résolutions mentionnées ci-dessus; et

7 Divers.

Première résolution

L'Associée Unique décide de créer une nouvelle classe de parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, les PPORPB en supplément des vingt mille (20.000) parts sociales existantes et de requalifier les parts sociales existantes en Parts Ordinaires, ayant les droits et obligations décrits dans les Statuts modifiés tels que décidé aux points 4, et 5 et 6 ci-dessous. Le terme «parts sociales» tel qu'il apparaît dans les Statuts doit être compris comme les «Parts» tel que défini dans les Statuts modifiés.

Deuxième résolution

L'Associée Unique décide de créer le Compte Prime d'Emission des Parts Ordinaires et le Compte Prime d'Emission des PPORPB.

Troisième résolution

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million neuf cent soixante-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains (USD 1.979.999,-) afin de le porter de son montant actuel de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) à un million neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains (USD 1.999.999,-) par (i) l'émission de neuf cent quatre-vingt mille (980.000) nouvelles Parts Ordinaires d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD1,-) chacune, et (ii) l'émission de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (999.999) PPORPB ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD1,-) chacune, moyennant paiement d'une prime d'émission attachée aux PPORPB sur le Compte Prime d'Emission des PPORPB d'un montant de six millions neuf cent trente-deux mille quatre cent quarante-neuf dollars américains et dix cents (USD 6.932.449,10) et allocation d'un montant de cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains et quatre-vingt-dix cents (USD 199.999,90) à la réserve légale de la Société.

Intervention de rapporteur - Souscription - Libération

Est alors intervenu aux présentes Monsieur Régis Galiotto, agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'Associée Unique, en vertu d'une procuration donnée le 23 août 2013 qui restera annexée aux présentes.

La partie comparante a déclaré:

- souscrire et payer en totalité neuf cent quatre-vingt mille (980.000) nouvelles Parts Ordinaires d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, pour un montant total de neuf cent quatre-vingt mille dollars américains (USD 980.000,-);
 - souscrire et payer en totalité neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (999.999) PPORPB, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, pour un montant total de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains (USD 999.999,-);
 - verser un montant de six millions neuf cent trente-deux mille quatre cent quarante-neuf dollars américains et dix cents (USD 6.932.449,10) au Compte Prime d'Emission des PPORPB; et
 - allouer un montant de cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains et quatre-vingt-dix cents (USD 199.999,90) à la réserve légale de la Société,
- par l'apport en numéraire d'un montant total de neuf millions cent douze mille quatre cent quarante-huit dollars américains (USD 9.112.448,-).

Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport:

La preuve de l'apport a été donnée au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions qui ont précédé, l'apport ayant été accompli, l'Associée Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts comme suit:

« Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 Capital souscrit et libéré

6.1.1 Le capital social émis est fixé à USD 1.999.999,- (un million neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains) représenté par 1.000.000 (un million) de parts sociales ordinaires (les «Parts Ordinaires») ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, et 999.999 (neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables participant aux bénéfices (les «PPORPB»), ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, toute entièrement souscrites et libérées.

6.1.2 Chaque Part Ordinaire donne droit à un vote. Les PPORPB sont émises sans droit de vote sous réserve que les conditions suivantes soient remplies cumulativement:

- que la Société soit détenue par un seul associé,
- que les PPORPB sans droit de vote ne représentent pas plus de la moitié du capital social de la Société,
- en cas de distribution des bénéfices, que les PPORPB sans droit de vote confèrent le droit à un dividende privilégié et récupérable,
- que les PPORPB sans droit de vote confèrent un droit privilégié au remboursement de l'apport.

Si les conditions prévues ci-dessus cessent d'être remplies, les PPORPB sans droit de vote jouiront du droit de vote usuel d'associé de la Société.

Les détenteurs de PPORPB sans droit de vote disposent néanmoins d'un droit de vote dans toute assemblée générale appelée à se prononcer sur:

- l'émission de nouvelles Parts jouissant de droits privilégiés,

- la fixation du dividende privilégié récupérable attachés aux Parts sans droit de vote,
- la conversion des Parts privilégiées sans droit de vote en Parts Ordinaires,
- la réduction du capital social de la Société,
- la modification de son objet social,
- l'émission d'obligations convertibles,
- la dissolution anticipée de la Société,
- la transformation de la Société en une société d'une autre forme juridique.

Les détenteurs de PPORPB sans droit de vote bénéficieront d'un droit de vote si, malgré l'existence de bénéfice disponible à cet effet, les dividendes privilégiés et récupérables n'ont pas été entièrement mis en paiement, pour quelque cause que ce soit, pendant deux exercices successifs (et cela jusqu'au moment où les dividendes auront été intégralement récupérés).

6.1.3 Le capital social peut être augmenté par l'émission de nouvelles Parts Ordinaires et/ou de PPORPB. Les Parts Ordinaires ou PPORPB peuvent être émises avec ou sans prime d'émission, dans le respect des conditions légales et des clauses des Statuts. Tout montant de prime d'émission qui a été payé en supplément de la valeur nominale des Parts Ordinaires (la «Prime d'émission Parts Ordinaires») restera attaché aux Parts Ordinaires et devra être désigné comme le «Compte Prime d'Emission des Parts Ordinaires». Tout montant de prime d'émission qui a été payé en supplément de la valeur nominale des PPORPB (la «Prime d'Emission PPORPB») restera attaché aux PPORPB et devra être désigné comme le «Compte Prime d'Emission PPORPB».

Le montant total desdits comptes de prime d'émission est à la libre disposition de(s) associé(s) de la classe particulière à laquelle le compte de prime d'émission est attaché et pourra être distribué au(x) associé(s) de cette classe au prorata de leur détention. De plus, la conversion de tout montant d'un compte de prime d'émission spécifique au capital social, en relation avec l'émission de Parts supplémentaires d'une classe particulière, devra être faite au prorata entre les associés de cette classe.

6.1.4 Aussi longtemps que la Société a un associé unique, une portion de la Prime d'Emission des PPORPB égale à dix pourcent (10%) du capital social (représenté par les Parts Ordinaires et les PPORPB) devra être allouée à la réserve légale.

6.1.5 Aussi longtemps que toutes les Parts sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la Loi, entre autres, trouvent à s'appliquer à ce qui implique que chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui soient établis par écrit.

6.2 Modification du capital social

Le capital social pourra être modifié à tout moment par décision de l'associé unique ou par décision de l'assemblée générale, en vertu de l'article 8 des Statuts et dans les limites prescrites par l'article 199 de la Loi.

6.3 Rachat des PPORPB

6.3.1 Les PPORPB sont émises sous la forme de parts sociales rachetables dans le sens de l'article 49-8 de la Loi. Sans préjudice des conditions énoncées à l'article 49-8 de la Loi, incluant le fait que le rachat des PPORPB pourra uniquement se faire au moyen des sommes distribuables conformément à l'article 72-1 de la Loi ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat, les PPORPB seront rachetables conformément aux termes et conditions énoncés ci-dessous.

6.3.2 La Société devra racheter les PPORPB au plus tard quinze (15) ans à compter de leur émission (ci-après la «Date Finale de Rachat Obligatoire»). Les PPORPB sont rachetables (en partie ou entièrement) à tout moment jusqu'à la Date Finale de Rachat Obligatoire au choix de la Société (la «Date de Rachat Anticipé»). Les PPORPB devront être rachetées pour un montant correspondant à la somme de (le «Prix de Rachat»):

- (i) la valeur nominale globale des PPORPB rachetées,
- (ii) la Prime d'Emission PPORPB attachée aux PPORPB rachetées, incluant le montant alloué du Compte de Prime d'Emission PPORPB à la réserve légale, à condition que la réserve légale reste à égale à dix pourcent (10%) du nouveau capital social après rachat;
- (ii) tout dividende privilégié cumulé mais non payé.

6.3.3 Néanmoins, les PPORPB seront seulement rachetés à la Date Finale de Rachat Obligatoire si la Société dispose de fonds suffisants pour le faire à ladite date (les «Fonds Disponibles»). Si la Société dispose de fonds distribuables conformément à l'article 72-1 de la Loi pour payer le Prix de Rachat mais ne dispose pas de numéraires suffisants à la Date Finale de Rachat Obligatoire, elle pourra, à sa seule discrétion, payer le Prix de Rachat en nature (en partie ou totalement). Si la Société dispose de Fonds Disponibles pour payer le Prix de Rachat en numéraire, le Prix de Rachat pourra néanmoins être payé en nature (soit à la Date Finale de Rachat Obligatoire, soit à la Date de Rachat Anticipé, avec l'accord du détenteur des PPORPB. Que la Société dispose des Fonds Disponibles pour payer le Prix de Rachat en numéraire ou pas, la Société devra s'acquitter du Prix de Rachat (soit à la Date Finale de Rachat Obligatoire, soit à la Date de Rachat Anticipé) par le transfert, au profit des détenteurs de PPORPB à racheter, toutes les créances dues à la

Société par toute personne, à évaluer pour les besoins de la cause, à une valeur qui ne sera pas inférieure à leur valeur nominale. La Société peut procéder au rachat anticipé sans pénalité.

6.3.4 Les PPORPB rachetés par la Société seront immédiatement annulés et le montant du capital social réduit conformément, dans la mesure où le montant minimal du capital social exigé par la Loi est maintenu. En supplément, le Compte Prime d'Emission PPORPB sera réduit conformément (au prorata du nombre de PPORPB rachetés).

6.4 Participation aux profits

Chaque Part donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des Parts existantes et sous réserve des dispositions des Statuts et des droit et obligations respectifs de chacune des classes de Parts tels que décrits aux présentes.

6.5 Indivisibilité des Parts

Envers la Société, les Parts de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par Part. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représentent envers de la Société.

6.6 Transfert des Parts

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les Parts de la Société détenue par l'associé unique sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les Parts de la Société ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 and 190 de la Loi.

6.7 Enregistrement des Parts

Toutes les Parts sont nominatives, au nom d'une personne déterminée, et sont enregistrées au registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi."

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'Associée Unique décide de modifier et refondre l'article 12 des Statuts afin de refléter les résolutions ci-dessus:

« **Art. 12. Distribution des profits.** Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net de la Société pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde du bénéfice net sera distribué comme suit:

Lors de chaque exercice social de la Société, et pour la première fois à l'occasion du premier exercice social, les détenteurs des PPORPB auront droit à un dividende préférentiel cumulatif fixe de zéro point un pour cent (0.1%) par an, calculé sur le montant nominal des PPORPB et le Compte Prime d'Emission des PPORPB, y inclus le montant alloué du Compte Prime d'Emission des PPORPB à la réserve légale (le «Dividende Ordinaire Préférentiel»). Les Dividendes Ordinaires Préférentiels seront cumulés sur une base journalière sur base d'une année de 365 ou 366 jours (le cas échéant) et pourront être payés en numéraire ou en nature chaque année, au prorata entre les détenteurs des PPORPB tant que la Société dispose de profits distribuables suffisants. Si les Dividendes Ordinaires Préférentiels de l'année courante ne peuvent pas être déclarés (pour défaut des profits distribuables par exemple), ils seront cumulés et peuvent être déclarés lors du prochain exercice social ou la première année consécutive au cours de laquelle des profits distribuables suffisants ont été constatés.

Les détenteurs des PPORPB auront également droit à un dividende préférentiel cumulatif variable (le «Dividende Extraordinaire Préférentiel») lors de chaque exercice social de la Société, et pour la première fois à l'occasion du premier exercice social. Le Dividende Extraordinaire Préférentiel sera égal au revenu net et gain net (incluant mais pas limité aux gains et pertes des opérations de change) accumulés ou reçus par la Société pour l'année en question en relation avec l'actif sous-jacent, tel que reflété au bilan de la Société, diminué de (i) la répartition à déterminer dans une analyse économique et (ii) le Dividende Ordinaire Préférentiel tel qu'il figure dans le bilan fiscal de la Société. Les Dividendes Extraordinaires Préférentiels seront cumulés sur une base journalière sur base d'une année de 365 ou 366 jours (le cas échéant) et pourront être payés en numéraire ou en nature chaque année, au prorata entre les détenteurs des PPORPB tant que la Société dispose de profits distribuables suffisants.

Les détenteurs des Parts Ordinaires auront droit au reliquat du bénéfice de la Société pour tout exercice social donné (le «Dividende Ordinaire»), mais aucun Dividende Ordinaire ne sera payé aux détenteurs des Parts Ordinaires tant que les droits aux Dividendes Ordinaires Préférentiels et Dividendes Extraordinaires Préférentiels de l'exercice en cours et des précédents exercices n'auront pas été payés.

En cas de réalisation de pertes par la Société, le paiement des Dividendes Ordinaires Préférentiels et des Dividendes Extraordinaires Préférentiels ne sera pas possible.

Le gérant ou en cas de pluralité des gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires sur les Dividendes Ordinaires Préférentiels (le «Dividende Ordinaire Préférentiel Intérimaire»), les Dividendes Extraordinaires Préférentiels (le «Dividende Extraordinaire Préférentiel Intérimaire»), et les Dividendes Ordinaires (le «Dividende Ordinaire Intérimaire»), incluant pendant le premier exercice social, sous la condition d'établissement d'un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour procéder à une distribution. Le paiement des tels

dividendes intérimaires sera premièrement alloué au paiement du Dividende Ordinaire Préférentiel Intérimaire et/ou du Dividende Extraordinaire Préférentiel Intérimaire. Pour les besoins des dividendes intérimaires, les Dividendes Ordinaires Préférentiels Intérimaires seront calculés prorata temporis en fonction du nombre de jours écoulés et sur base d'une année de 365 ou 366 jours (le cas échéant) et les Dividendes Extraordinaires Préférentiels Intérimaires seront calculés sur le revenu net et les gains net (incluant mais non limité aux gains et pertes des opérations de change) accumulés ou reçus par la Société en relation avec l'actif sous jacent, au jour de la décision.

Chaque gérant peut exiger, à sa discrétion, que le bilan intérimaire ait été revu par un commissaire aux comptes indépendant aux frais de la Société. La déclaration de Dividende Ordinaire Préférentiel Intérimaire et de Dividende Extraordinaire Préférentiel Intérimaire sera limitée aux dividendes accumulés sur les PPORPB au jour la décision. Le Dividende Ordinaire Intérimaire sera limité aux profits distribuables qui seront excédentaire aux profits nécessaires pour déclarer le Dividende Ordinaire Préférentiel Intérimaire et/ou le Dividende Extraordinaire Préférentiel Intérimaire. Le montant total à distribuer ne peut pas excéder les profits totaux distribuables depuis la fin du dernier exercice social, si de tels profits existent, augmentés des profits reportés et réserves disponibles, diminués des pertes reportées et du montant à allouer à la réserve suivant les dispositions de la loi ou des Statuts.»

Sixième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'Associée Unique décide de modifier et refondre l'article 13 des Statuts afin de refléter les résolutions ci-dessus:

« **Art. 13. Dissolution - Liquidation.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par le(s) associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Lors de la dissolution de la Société, suite au paiement prioritaire de tous les créanciers de la Société et si des fonds sont disponibles, les détenteurs de PPORPB auront un droit privilégié de remboursement de leurs apports (à savoir: PPORPB et Prime d'Emission des PPORPB) vis-à-vis des détenteurs des Parts Ordinaires ainsi que des dividendes accumulés sur les PPORPB ou des dividendes déclarés sur les PPORPB et non encore payés à ce moment.

Les détenteurs des Parts Ordinaires n'auront pas droit au remboursement de leurs apports (à savoir: Parts Ordinaires et Prime d'Emission des Parts Ordinaires) avant que tous les droits de remboursement des détenteurs des PPORPB ne soient acquittés. Si les fonds sont insuffisants pour payer entièrement le droit préférentiel de remboursement des PPORPB, les fonds disponibles seront alloués aux détenteurs de PPORPB au prorata de leurs droits au remboursement. Les détenteurs des Parts Ordinaires auront droit de recevoir le boni de liquidation de la Société après que les détenteurs des PPORPB aient bénéficié de leurs droits préférentiels au remboursement. Les détenteurs des PPORPB sont ainsi exclus du surplus de la liquidation de la Société après qu'ils aient bénéficié de leurs droits préférentiels au remboursement.

En cas de perte de la liquidation, ces pertes seront supportées prioritairement par les détenteurs des Parts Ordinaires et ensuite par les détenteurs des PPORPB, si besoin, mais avant les créanciers.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou qui seront mis en compte de cette dernière en raison de son augmentation de capital, sont estimés à environ quatre mille Euros (4.000.- EUR).

Le notaire instrumentant, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu de la partie comparante, connu du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ladite partie comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: R. GALIOTTO et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 août 2013. Relation: LAC/2013/39952. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Référence de publication: 2013132974/523.

(130161814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Kettlebellclub Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4633 Differdange, 7, rue de la Grève Nationale.

R.C.S. Luxembourg F 9.686.

— STATUTS

Entre les soussignés:

Malané Lionel, conseiller en mobilité, 7, rue de la grève nationale, L-4633 Differdange

Malané Estelle, assistante de direction, 7, rue de la grève nationale, L-4633 Differdange

Wagner Gilles, chargé de cours UGDA, 2 rue René Weimerskirch, L-2713 Luxembourg

tous de nationalité luxembourgeoise,

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif, régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

Chapitre 1^{er} . Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. L'association sans but lucratif porte la dénomination «Kettlebellclub Luxembourg».

Le siège de l'association sans but lucratif est au 7, rue de la grève nationale, L-4633 Differdange. Il pourra être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

L'association a pour objet d'encadrer, de promouvoir et de cultiver les techniques d'exercice avec l'haltère russe dans le Grand-Duché, en organisant et développant sa pratique ainsi que de créer un site internet dénommé "kettlebell.lu" pour communiquer et rassembler la communauté au sein du Grand-Duché.

Art. 2. La durée de l'association est indéterminée.

Chapitre 2. Membres - Admissions - Démissions - Exclusions et Cotisations

Art. 3. Le nombre des membres est illimité, sans toutefois pouvoir être inférieur à trois.

Art. 4. Peuvent être admises comme membres toutes les personnes physiques ou morales qui veulent aider l'association dans son activité déterminée à l'article 1^{er} des présents statuts et qui ont suivi un stage d'initiation. La demande d'admission est à adresser au conseil d'administration qui en décidera à la majorité des voix. La prolongation se fait par paiement de la cotisation annuelle.

L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

Art. 5. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Art. 6. Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission par lettre recommandée au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire après le délai de trois mois à compter du jour de l'échéance tout membre qui refuse de payer la cotisation lui incombant.

Art. 7. Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

Les associés, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

Art. 8. La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale. Elle ne peut être supérieure à 150 Euro.

Chapitre 3. Assemblée générale

Art. 9. L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an, et, extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demandent par écrit au conseil d'administration.

Art. 10. L'assemblée générale ordinaire siégera au courant du mois de mai de chaque année. La convocation se fait au moins trente jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, moyennant simple lettre missive devant mentionner l'ordre du jour proposé.

Art. 11. Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas.

Art. 12. L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- modification des statuts et règlement interne;

- nomination et révocation des administrateurs et des réviseurs de caisse;
- approbation des budgets et comptes;
- dissolution de l'association;

Art. 13. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents, ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, ces règles sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents,
- b) la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix des membres présents,
- c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres ne sont pas présents, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Art. 14. Les délibérations de l'assemblée générale sont portées à la connaissance des membres et des tiers par voie postale.

Chapitre 4. Administration

Art. 15. L'association est gérée par un conseil d'administration de minimum trois et de maximum sept membres associés, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de deux ans. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier. Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Art. 16. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

Art. 17. Le conseil d'administration qui se réunit sur convocation de son président ne peut valablement délibérer que si 2/3 des membres au moins sont présents. Toute décision doit être prise à la majorité simple des membres.

Art. 18. La signature conjointe de deux membres du conseil d'administration dont obligatoirement celle du président, engage l'association. La gestion administrative courante est confiée au secrétaire général qui peut signer seul. Le trésorier gère les comptes.

Art. 19. Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

Art. 20. Le conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association. Il exécute les directives à lui dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de l'association.

Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités.

Chapitre 5. Mode d'établissement des comptes

Art. 21. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant. L'exercice budgétaire commence le 1^{er} janvier de chaque année. Les comptes sont arrêtés le 31 décembre et soumis à l'assemblée générale avec le rapport du réviseur de caisse. A fin d'examen, l'assemblée désigne un réviseur de caisse. Le mandat de celui-ci est incompatible avec celui d'administrateur en exercice.

Chapitre 6. Modifications des statuts - Dissolution - Liquidation

Art. 22. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

Art. 23. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Chapitre 7. Dissolution et Liquidation

Art. 23. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 24. En cas de liquidation de l'association, les biens sont affectés au bureau de bienfaisance de la ville de Luxembourg.

Art. 25. La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications qui se sont produites et ce au 30 avril.

Art. 26. Les ressources de l'association comprennent notamment:
les cotisations des membres, les subsides et subventions, les dons ou legs en sa faveur.

Art. 27. Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération.

Chapitre 8. Dispositions finales

Art. 28. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Fait à Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Les associés fondateurs

Signatures

Le Président / Le Secrétaire / Le Trésorier.

Référence de publication: 2013133103/118.

(130160798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

ALLSA, Association Luxembourgeoise des Licenciés du Sport Automobile, Association sans but lucratif.

Siège social: L-9161 Ingeldorf, 11, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg F 9.692.

STATUTS

Entre les soussignés:

- Arellano Hugo;
- Brücker Andy;
- Feltus Claude;
- Foxius Ronny;
- Franck Christian;
- Junius Alain;
- Kellen Bob;
- Zimmer Steve;

et toutes les personnes qui adhéreront ultérieurement, il est constitué une association sans but lucratif, régie par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984, du 4 mars 1994, du 1^{er} août 2001 et du 19 décembre 2002 ainsi que par les présents statuts.

I. - Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination d'«Association Luxembourgeoise des Licenciés du Sport Automobile». En abrégé l'association portera la dénomination «ALLSA».

Art. 2. Le siège de l'association est établi à L-9161 Ingeldorf, 11, rue Dicks.

Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration.

Art. 3. La durée de l'association est illimitée.

Art. 4. L'association a pour objet toute activité tendant directement ou indirectement:

1. à la promotion du sport automobile au Grand-Duché de Luxembourg et de ses pilotes;
2. à la sécurité des pilotes lors des manifestations sportives et compétitions;
3. à la défense des intérêts des pilotes licenciés luxembourgeois et à leur représentation devant les instances de direction du sport automobile luxembourgeoises et internationales compétentes.
4. à organiser des conférences, des cours, des stages, des sorties, des rencontres, des manifestations et des fêtes en relation avec le sport automobile.

D'une manière générale, l'association peut faire toutes opérations qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 21 avril 1928 telle que modifiée relative aux associations sans but lucratif et aux établissements d'utilité publique..

II. - Exercice social

Art. 5. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

III. - Membres

Art. 6. Le nombre des membres est illimité; il ne peut cependant être inférieur à trois.

Art. 7. Peut devenir membre actif toute personne détentrice d'une licence en sport automobile valide, attribuée par l'organe compétent au Grand-duché de Luxembourg dans le domaine du sport automobile qui en manifeste la volonté, qui est déterminée à observer les présents statuts et qui aura payé la cotisation annuelle fixée par l'assemblée générale annuelle ordinaire.

Art. 8. Peut devenir membre honoraire toute personne qui, sans prendre part activement au fonctionnement de l'association, lui prête un soutien financier annuel selon une cotisation fixée par le Conseil d'Administration. Les membres honoraires ne bénéficient d'aucun droit de vote aux assemblées générales, mais peuvent y assister.

Art. 9. Le Conseil d'Administration peut conférer le titre de «partenaires» à des personnes physiques ou morales qui ont rendu des services ou qui ont soutenu financièrement l'association.

Art. 10. La cotisation annuelle pour les membres actifs et donateurs est fixée par l'assemblée générale annuelle ordinaire.

Art. 11. La qualité de membre se perd:

1. par démission écrite au Conseil d'Administration;
2. par exclusion prononcée par le Conseil d'Administration à la majorité simple des membres présents pour violation des statuts ou pour tout autre motif grave;
3. par décès;
4. par le non-paiement de la cotisation annuelle.

Art. 12. Le membre démissionnaire et exclu n'a aucun droit par rapport à l'association. Il ne peut pas réclamer le remboursement de ses cotisations et doit remettre tout le matériel pouvant avoir été mis à disposition par l'association

IV. - Conseil d'Administration

Art. 13. L'association est administrée par un Conseil d'Administration qui se compose d'un nombre impair de membres actifs compris entre 5 et 9 dont le président, le vice-président, le secrétaire et le trésorier.

Les membres du Conseil d'Administration sont élus pour une durée de deux (2) ans par l'assemblée générale parmi les membres actifs. Lorsqu'un membre du Conseil d'Administration cesse ses fonctions, le Conseil d'Administration peut provisoirement pourvoir à son remplacement jusqu'à la prochaine assemblée générale. Le membre du Conseil d'Administration alors élu achèvera le mandat de son prédécesseur. Les membres du Conseil d'Administration désignent entre eux un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier. Us sont rééligibles.

Tout membre du Conseil d'Administration peut cesser ses activités à tout moment en informant les autres membres du Conseil d'Administration.

Les candidatures pour un mandat au sein du Conseil d'Administration doivent être adressées (par écrit) à un des membres du Conseil d'Administration au moins 48 heures avant l'assemblée générale.

Art. 14. Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que les intérêts de l'association l'exigent sur convocation du président ou sur convocation d'un des autres membres du Conseil d'Administration. Les membres du Conseil d'Administration peuvent être convoqués par email, par fax, par simple lettre ou tout autre moyen approprié. Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité simple des voix émises par les membres présents.

Art. 15. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'association. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi est de sa compétence.

Art. 16. Toutes les recettes dépassant les dépenses sont maintenues aux comptes bancaires de l'association qui recueillent tous les fonds de l'association provenant de dons, subventions et autres recettes. Ces fonds peuvent uniquement être affectés aux dépenses de gestion et d'acquisition de l'association ainsi qu'à des interventions financières dans l'intérêt des objectifs de l'association. Le Conseil d'Administration est tenu de soumettre annuellement à l'approbation de l'assemblée générale, les comptes de l'exercice écoulé.

Art. 17. Le Conseil d'Administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

V. - Assemblée Générale

Art. 18. L'assemblée générale se réunit au moins une fois par an sur convocation écrite (lettre, email, fax ou autre moyen approprié) du Conseil d'Administration. Elle se réunit en séance extraordinaire chaque fois qu'elle est convoquée par le Conseil d'Administration ou lorsqu'un cinquième des membres en fait la demande. Les convocations sont faites

trois (3) jours au moins à l'avance par voie de lettres individuelles ou tout autre moyen approprié indiquant l'ordre du jour. L'assemblée générale est valablement constituée quel que soit le nombre des membres présents. L'assemblée ne peut statuer que sur des questions figurant à l'ordre du jour. Les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix des membres présents (en cas de partage, la voix du président est prépondérante). Chaque membre actif de l'association a une voix. Les membres peuvent se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre ou un tiers par procuration écrite.

Art. 19. L'assemblée générale délibère sur la nomination et la révocation des membres du Conseil d'Administration. L'assemblée générale entend les rapports du Conseil d'Administration sur la situation financière de l'association. Elle se prononce sur les comptes de l'exercice écoulé, sur le prochain budget et délibère sur les questions à l'ordre du jour. Deux réviseurs de caisse, non membres du comité, peuvent être désignés par l'assemblée générale. Ces réviseurs de caisse font rapport à l'assemblée générale qui en cas d'approbation, donne décharge au Conseil d'Administration.

Art. 20. Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou tout autre moyen approprié.

VI. - Divers

Art. 21. Les statuts pourront être modifiés conformément aux dispositions prévues par les articles 4, 8 et 9 de la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984, du 4 mars 1994, du 1^{er} août 2001 et du 19 décembre 2002, sur les associations et les fondations sans but lucratif.

Art. 22. La dissolution de l'association est régie par l'article 20 de la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984, du 4 mars 1994, du 1^{er} août 2001 et du 19 décembre 2002 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

Art. 23. En cas de dissolution de l'association des fonds de l'association reviendront, après apurement de toutes les dettes, charges et frais de liquidation, à une œuvre de bienfaisance (de son choix).

Art. 24. Pour les cas non prévus par les présents statuts, les membres se référeront à la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984, du 4 mars 1994, du 1^{er} août 2001 et du 19 décembre 2002 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

Art. 25. L'assemblée constituante qui s'est réunie à Luxembourg, le 21 juin 2013 a approuvé les présents statuts.

Référence de publication: 2013133154/115.

(130162044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Winland International Petroleum S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 167.464.

In the year two thousand thirteen, on the twenty-second August,
before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains,

There appeared:

TIPTOP Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, and registered with the Trade and Companies Register (Registre du Commerce et des Sociétés) under the registration number B 142 374,

here represented by Mr Frank Stolz-Page, professionally residing in Mondorf-les-Bains,
by virtue of a proxy under private seal given on 17 July 2013.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the company Winland International Petroleum S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under the registration number B 167 464, incorporated by a notarial deed on 29 February 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1043 of 24 April 2012 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The appearing party, represented as here above stated, requested the undersigned notary to state the resolutions that it takes in its capacity as Sole Shareholder of the Company, those resolutions being described in the following agenda:

Agenda

1. Suppression of the par value of the shares of the Company.

2. Conversion of the corporate capital of the Company from Euros (EUR) to United States Dollars (USD), with retroactive effect from an accounting perspective as of January 1, 2013.

3. Subsequent amendment of the article 6. Of the articles of association of the Company relating to the share capital of the Company in order to reflect the conversion of currency;

4. Miscellaneous.

After extensive review of the agenda and after due and careful deliberation and with regards to all circumstances and matters of fact, the following resolutions were taken by the Sole Shareholder:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to suppress the par value of the shares of the Company.

Second resolution:

The Sole Shareholder resolves to convert, with retroactive effect from an accounting perspective as at 1 January 2013, the currency of the share capital of the Company from Euros into United States Dollars at the EUR/USD exchange rate of 1.3384 according to the European Central Bank exchange rate dated 21 August 2013.

As a result of the above, the share capital of the Company now amounts to USD 16,730 (sixteen thousand seven hundred thirty United States Dollars) and is represented by 100 (one hundred) shares without indication of a nominal value.

Third resolution

As a result of the above-mentioned suppression of the par value of the shares of the Company and currency change into USD (United States Dollars), the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company, which shall now be read as follows:

" **Art. 6.** The company's corporate capital is fixed at sixteen thousand seven hundred thirty United States Dollars (USD 16,730) represented by one hundred (100) shares without indication of nominal value."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at one thousand three hundred euro (EUR 1,300).

Whereupon, the present deed is drawn up in Mondorf-les-Bains, in the office of the undersigned notary, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-deux août,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains,

ONT COMPARU:

TIPTOP Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 142.374, ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, ayant son adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, aux termes d'une procuration sous seing privé le 17 juillet 2013.

Ladite procuration reste, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La partie comparante est l'associé unique de la société Winland International Petroleum S. à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 167.464, constituée par un acte notarié le 29 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1043 du 24 avril 2012 (la "Société").

Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

La partie comparante, représentée comme susmentionné, a requis le notaire instrumentant de constater les résolutions prises par cette dernière en sa qualité d'associé unique de la Société, ces résolutions étant décrites dans l'agenda suivant:

Ordre du jour:

1) Suppression de la valeur nominale des parts sociales de la Société;

2) Conversion du capital social de la Société de Euros (EUR) à dollars américains (USD) avec effet rétroactif d'un point de vue comptable au 1^{er} janvier 2013;

3) Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société concernant le capital social de la Société en vue de refléter la conversion de la devise;

4) Divers.

Après examen approfondi de l'agenda et après délibération compte tenu de toutes les circonstances et faits, les résolutions suivantes furent adoptées par l'associé unique:

Première résolution:

L'associé unique décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales de la Société.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de convertir, avec effet rétroactif d'un point de vue comptable au 1^{er} janvier 2013, la devise du capital social de la Société des euros aux dollars américains selon le taux de change EUR/USD de 1,3384 fourni par la Banque Centrale Européenne le 21 août 2013.

En conséquence de ce qui précède, le capital social de la Société s'élève désormais à 16.730 USD (seize mille sept cent trente dollars américains) et est composé de 100 (cent) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution:

Suite à la suppression susmentionnée de la valeur nominale des parts sociales de la Société et à la conversion de devise en USD (DOLLAR AMERICAIN), l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à seize mille sept cent trente dollars américains (USD 16.730) représenté par cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale.»

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, sont évalués à environ mille trois cents euros (EUR 1.300).

DONT ACTE, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 26 août 2013. REM/2013/1530. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): L. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 20 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133025/113.

(130161775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Clauvalisa s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Shopping Center La Belle Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 180.242.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le cinq septembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Madame Isabelle BLANCARDI, indépendante, née à Nice (France) le 16 mai 1964, demeurant à L-8023 Strassen, 22, rue des Genêts.

2.- Monsieur Claudio BLANCARDI, employé, né à Bordighera (Italie) le 4 octobre 1959, demeurant à L-8023 Strassen, 22, rue des Genêts,

ici représenté aux fins des présentes par Madame Isabelle BLANCARDI, comparante sub 1.-, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 3 septembre 2013, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer.

Titre I^{er} . Raison sociale, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre la propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet le commerce de tous articles d'aménagement, d'ameublement et de décoration, de bijoux ainsi que le commerce en général y compris via internet.

La société a aussi pour objet l'exploitation de marques, brevets, enseignes, licences dont elle est propriétaire ou non, sous forme de franchise, location, redevances ou royalties et la mise en valeur de toutes autres marques, brevets, enseignes ou licences.

La société a aussi pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. D'une façon générale, l'entreprise pourra effectuer toutes les opérations accessoires se rapportant directement ou indirectement à son objet, tant au Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a également pour objet la détention, l'exploitation, la mise en valeur, la vente ou la location d'immeubles, de terrains et autres, situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes les opérations financières, mobilières et immobilières y rattachées directement ou indirectement.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, d'avances, de garanties ou autrement.

La société pourra effectuer des prestations de services administratifs et financiers, ainsi que le commissionnement.

La société pourra également prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement, en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association.

Art. 3. La société prend la dénomination de "CLAUVALISA s.à r.l."

Art. 4. Le siège social est établi à Bertrange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. Capital social, Apports, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 12. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre IV. Décisions et Assemblées générales

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 14. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 15. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Titre V. Exercice social, Inventaires, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites comme suit:

a) Madame Isabelle BLANCARDI, préqualifiée, vingt parts sociales	20
b) Monsieur Claudio BLANCARDI, préqualifié, quatre-vingts parts sociales	80
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants ci-avant désignés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Madame Isabelle BLANCARDI, préqualifiée, est nommée gérante unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.
- 3.- Le siège social est établi à L-8050 Bertrange, Shopping Center La Belle Etoile, route d'Arlon.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: I. BLANCARDI, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 13 septembre 2013. Relation: CAP/2013/3471. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 17 septembre 2013.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2013133155/145.

(130161469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Reynolds Expertises Cars SC, Société Civile.

Siège social: L-9711 Clervaux, 82, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg E 5.160.

STATUTS

1. Monsieur WENGLARZ Franck, né le 28 février 1970 à Thiais (France) demeurant au 24, Rue de Meaux F-77240 Vert-St-Denis (France);

2. Madame HOLUBESTKA Iryna, née le 25 octobre 1976 à Lviv (Ukraine), demeurant au 24, Rue de Meaux F-77240 Vert-St-Denis (France);

Lesquels comparants ont décidé d'acter les statuts d'une Société Civile qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit le 19/09/2013:

Art. 1^{er}. Il est formé une Société Civile régie par la loi de 1915 sur les Sociétés Commerciales et Civiles, telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes et par les articles 1832 et suivants du Code Civil Luxembourgeois.

Art. 2. La Société a pour objet la détention, l'utilisation et la mise à disposition de biens mobiliers à des fins privées. La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques. La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 3. La dénomination est REYNOLDS EXPERTISES CARS SC.

Art. 4. Le siège social est établi à L-9711 Clervaux, 82, Grand Rue, il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision de l'assemblée générale.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée, elle pourra être dissoute par décision de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 6. Le capital social est fixé à 100,00 EUR, répartis en 100 parts de 1,00 EUR chacune et constitué par l'apport en numéraire sur un compte ouvert pour la société.

Art. 7. En raison de leur apport, il est attribué 60 parts à Monsieur WENGLARZ Franck, et 40 parts à Madame HOLUBESTKA Iryna, les comparants ci-dessus mentionnés. La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord représentant au moins 50% des parts. L'intégralité de l'apport devra être libérée sur demande du gérant ou des associés.

Art. 8. Les parts sociales sont cessibles entre associés. Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sans l'accord unanime de tous les associés restants. En cas de transfert par l'un des associés de ses parts sociales, les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ses parts, à un prix fixé entre associés et agréé d'année en année lors de l'assemblée générale statuant le bilan et le résultat de chaque exercice. Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quotepart dans le capital restant.

Art. 9. Le décès ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société. Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé. Toutefois, les héritiers devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la Société.

Art. 10. La Société est administrée par un gérant nommé et révocable à l'unanimité de tous les associés.

Art. 11. Le gérant est investi de tous les pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance en nom et pour compte de la Société. La Société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de son gérant.

Art. 12. Le bilan est soumis à l'approbation des associés, qui décident de l'emploi des bénéfices. Les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts sociales.

Art. 13. Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du Code Civil. Les pertes et dettes de la Société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la Société.

Art. 14. L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation du gérant ou sur convocation d'un des associés. Une assemblée statutaire aura lieu obligatoirement le troisième vendredi de juin de chaque année à 15 heures afin de délibérer du bilan, du résultat de l'année écoulée et pour fixer la valeur des parts conformément à l'article 6. L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix. Toutes modifications des statuts doivent être décidées à l'unanimité des associés.

Art. 15. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le gérant ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont à sa charge, en raison de sa constitution à 100 EUR.

Assemblée générale extraordinaire

A l'instant, les parties comparantes représentant l'intégralité du capital social se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent comme dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris les résolutions suivantes:

1. Monsieur WENGLARZ Franck, précité, est nommé gérant,
2. EDISYS SA, RCS Luxembourg B139924, 65 Route d'Esch L-3340 Huncherange est nommée Co-gérant
3. Le siège de la Société est établi à L-9711 Clervaux, 82, Grand Rue.

Lu, accepté et signé par les parties intervenantes.

Référence de publication: 2013132885/71.

(130161463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Provendis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 158.920.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue exceptionnellement en date du 8 juillet 2013

1. Les mandats des membres du Conseil de Surveillance et du Commissaire aux Comptes sont reconduits comme suit:

En tant que Membre du Conseil de surveillance de catégorie A:

- Monsieur Roger ROSNOBLET, Directeur de sociétés, né le 14 octobre 1940 à Annemasse, France, demeurant au 3, rue Albert-Gos, CH-1206 Genève, Suisse,

- Monsieur Marc DILLESEGER, Directeur de sociétés, né le 24 novembre 1935 à Oullins, France, demeurant au 29, rue du Pont de Thé, F-74940 Annecy-le-Vieux,

- Monsieur Pascal DUPONT, Directeur de sociétés, né le 11 septembre 1942 à Paris, France, demeurant au 22, Allée des Prés, F-74570 Groisy,

- Monsieur Marcel PAUL, Directeur de sociétés, né le 9 janvier 1932 à Pierre-de-Bresse, France, demeurant au 20, Allée du Tenailler, F-74940 Annecy-le-Vieux,

En tant que Membre du Conseil de surveillance de catégorie B:

- Monsieur Serge KRANCENBLUM, diplômé M.B.A., né le 8 octobre 1961 à Metz, France, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

- Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, né le 21 novembre 1961 à Etterbeek, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

En tant que Commissaire aux Comptes:

- la société FIN-Contrôle S.A., société anonyme, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg,

pour une nouvelle période d'un an. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

2. La reconduction des mandats des membres du Directoire de:

- Madame Christelle ROSNOBLET, Directrice de Sociétés, née le 13 septembre 1972 à Annecy, France, demeurant au 1, rue de Vénétié, F-74940 Annecy-le-Vieux, France,

- Monsieur Stéphane ROSNOBLET, Directeur de Sociétés, né le 7 mai 1968 à Annecy, France, demeurant au 1, rue de Vénétié, F-74940 Annecy-le-Vieux, France,

pour une nouvelle période d'un an, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014, est ratifiée.

Fait à Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Certifié sincère et Conforme

PROVENDIS S.A.

Signatures

Membre du Directoire / Membre du Directoire

Référence de publication: 2013132233/39.

(130160906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

BC Kane S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 148.704.

L'an deux mille treize, le vingt-quatre juin,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Bain Capital Asia Integral Investors, L.P. une société en commandite constituée selon les lois des Iles Caïmans, dont le siège social est établi au c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, immatriculée auprès du Registre des Sociétés en Commandite des Iles Caïmans sous le numéro 20360, Iles Caïmans, immatriculée auprès du Registre des Sociétés en Commandite des Iles Caïmans sous le numéro CR-13802 (ci-après l'«Associé Unique»),

ici représentée par Madame Linda Sodomova, avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 juin 2013.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de BC Kane SARL (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 148.704, constituée suivant acte notarié en date du 7 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 2164 du 5 novembre 2009.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 17 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 46 du 6 janvier 2012.

La Société a été mise en liquidation suivant acte notarié en date 14 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 463 du 26 février 2013.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a ensuite requis le notaire soussigné de prendre acte de ses résolutions comme suit:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la Société de L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann vers L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier, dans ses versions anglaise et française la 1^{re} phrase de l'alinéa 1 de l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

" **Art. 4.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg."

Version française:

« **Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier avec effet immédiat l'adresse de son siège social ainsi que celle du liquidateur, et de la fixer à la nouvelle adresse, savoir Maples Corporate Services Limited, Ugländ House, South Church Street, P.O. Box 309, George Town, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Findel, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Sodomova, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 4 juillet 2013. REM/2013/1149. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 23 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133243/53.

(130162667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

BC Suzu S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 148.708.

L'an deux mille treize, le vingt-quatre juin,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Bain Capital Asia Integral Investors, L.P. une société en commandite constituée selon les lois des Iles Caïmans, dont le siège social est établi au c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, immatriculée auprès du Registre des Sociétés en Commandite des Iles Caïmans sous le numéro 20360, Iles Caïmans, immatriculée auprès du Registre des Sociétés en Commandite des Iles Caïmans sous le numéro CR-13802 (ci-après l'«Associé Unique»),

ici représentée par Madame Linda Sodomova, avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 juin 2013.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de BC Suzu SARL (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 148.708, constituée suivant acte notarié en date du 7 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 2168 du 5 novembre 2009.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 17 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 46 du 6 janvier 2012.

La Société a été mise en liquidation suivant acte notarié en date 14 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 463 du 26 février 2013.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a ensuite requis le notaire soussigné de prendre acte de ses résolutions comme suit:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la Société de L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann vers L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier, dans ses versions anglaise et française la 1^{ère} phrase de l'alinéa 1 de l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

" **Art. 4.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg."

Version française:

« **Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.»

Troisième résolution:

L'Associé Unique décide de modifier avec effet immédiat l'adresse de son siège social ainsi que celle du liquidateur, et de la fixer à la nouvelle adresse, savoir Maples Corporate Services Limited, Uglard House, South Church Street, P.O. Box 309, George Town, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Findel, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Sodomova, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 04 juillet 2013. REM/2013/1150. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 23 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133244/53.

(130162755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Cigtob S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4281 Esch-sur-Alzette, 1, rue Portland.

R.C.S. Luxembourg B 70.702.

L'an deux mille treize, le treize septembre.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CIGTOB S.A., établie et ayant son siège à L-5532 Remich, 6, rue Enz, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B70.702, constituée suivant acte du notaire Jean-Joseph WAGNER de Sanem en date du 9 juillet 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 729 du 30 septembre 1999, modifié suivant acte du notaire Gérard LECUIT de Luxembourg en date du 16 octobre 2007, publié au dit Mémorial C, numéro 2857 du 10 décembre 2007 et modifié pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant alors de résidence à Mondorf-les-Bains du 9 novembre 2011, publié au dit Mémorial C, numéro 183 du 23 janvier 2012.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Frank SIMON, comptable, demeurant professionnellement à Bettembourg.

qui désigne comme secrétaire Sophie BECKER, employée privée, demeurant à Cattenom.

L'assemblée choisit comme scrutateur Frank SIMON, comptable, demeurant professionnellement à Bettembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

l) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de Remich à Esch-sur-Alzette, et modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts.

2. Fixation de l'adresse.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Remich à Esch-sur-Alzette, et par conséquent de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts comme suit:

" **Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social de la société est établi dans la commune d'Esch-sur-Alzette."

Deuxième résolution

Elle fixe l'adresse de la société à L-4281 Esch-sur-Alzette, 1, rue Portland.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: SIMON, BECKER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 septembre 2013. Relation: LAC / 2013 / 41714. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133301/51.

(130162615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

C.C.H.D.S. Sàrl, Cars cleaning - Home Design Solutions, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-3450 Dudelange, 46, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 176.564.

—
EXTRAIT

Aux termes des résolutions de l'associé unique en date du 23 août 2013 et après avoir pris connaissance de la démission de ses fonctions de gérant unique, présentée par Monsieur Jonathan PRIOUX, avec effet au 23 août 2013, l'associé unique a accepté cette démission et a nommé, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Philippe GRUNEISEN, directeur de sociétés, demeurant à F-57100 Thionville, 9, boulevard Charlemagne, en qualité de gérant technique;

- Monsieur Jonathan PRIOUX, gendarme, demeurant à L-3450 Dudelange, 46, rue du Commerce, en qualité de gérant administratif.

L'associé unique a dès lors constaté que la société sera dorénavant gérée par deux gérants.

Les gérants disposent des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Vis-à-vis des tiers, sauf délégation spéciale de pouvoirs, la Société sera engagée sans limitation et en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique, titulaire de l'autorisation d'établissement, et d'un gérant administratif.

La signature d'un seul gérant sera toutefois suffisante pour représenter la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Pour extrait conforme
Jonathan PRIOUX
Gérant administratif

Référence de publication: 2013132499/26.

(130161315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Cabro Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.953.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 11 septembre 2013

1. Monsieur David GIANNETTI a démissionné de son mandat de gérant B.
2. Monsieur Xavier SOULARD a démissionné de son mandat de gérant B.
3. Monsieur Eric TAZZIERI, administrateur de sociétés, né à Ougrée (Belgique), le 3 juillet 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.
4. Madame Katia CAMBON, administrateur de sociétés, née à Le Raincy (France), le 24 mai 1972, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CABRO INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013133290/20.

(130162182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Nasten Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 149.040.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23.09.2013.

Pour: NASTEN FINANCE S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Cindy Szabo

Référence de publication: 2013133611/15.

(130162849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

MVT Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 127.785.

—
Le siège social de la société a été transféré avec effet au 20 septembre 2013 au 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013133603/13.

(130162004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.
